Avenant N°1 AU COMPROMIS DE VENTE AMIABLE D'UN TERRAIN MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE / SOCIETE CJW DÉVELOPPEMENT

ENTRE

La **MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE** représentée par son Président Monsieur Jean-Claude GAUDIN, domicilié au siège de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence 58 boulevard Livon 13007 Marseille, autorisé à signer le présent compromis par délibération du Conseil de la Métropole en date du 19 septembre 2016,

FΤ

La Société dénommée <u>CJW DÉVELOPPEMENT</u>, société civile de construction vente au capital de 1000 euros, dont le siège est à LE PERRAY-EN-YVELINES (78610), 57 rue de Chartres, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 808 592 836,

représentée par :

Monsieur Guillaume PELATAN de la SAS WHITESTONE agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le gérant en date du 28 janvier 2015 au Perray-en-Yvelines 78610, dont copie est demeurée annexée aux présentes.

• Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Modification N°1 des conditions de vente

A la demande de la Société CJW DEVELOPPEMENT, le délai de validité du compromis de vente et de la date de concrétisation par acte authentique de la vente prévu le 31 décembre 2016 est reporté au 30 juin 2017.

Les autres conditions non visées par le présent avenant N°1 au compromis de vente signé le 20 octobre 2016 restent inchangées.

Fait à Marseille, le

Pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence Le Président Pour la SOCIETE CJW DÉVELOPPEMENT

Jean Claude GAUDIN

Guillaume PELATAN

^{*} Le présent compromis pourra être signé par le représentant de Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence